



SOCIETE CIVILE GUINEENNE

Cellule Balai Citoyen (CBC)-Guinée

Siège social : Guinée-Conakry/Coleah-Lansebougni

E-mail : cellulebalaicitoyen@gmail.com *Tel* : (+224) 628 64 58 80/669 47 16 54

COMMUNIQUE DE PRESSE 019/SA/2019

La Cellule Balai Citoyen remercie le nouveau Ministre de l'hydraulique et de l'assainissement, Monsieur Papa Koly Kourouma, d'avoir effectué la déclaration sur l'honneur de ses biens à la cour constitutionnelle avant sa prise de fonction.

Pour rappel, Monsieur Papa Koly Kourouma a récemment été nommé par le Président de la République au poste de Ministre de l'hydraulique et de l'assainissement. La Cellule Balai Citoyen s'était alors permis de lui rappeler qu'il lui était imposé de déclarer ses biens avant son entrée en fonction, tel qu'exigé par l'Article 36 de la Constitution qui stipule : « *Après la cérémonie d'investiture et à la fin de son mandat, dans un délai de quarante-huit (48) heures, le Président de la République remet solennellement au Président de la Cour Constitutionnelle la déclaration écrite sur l'honneur de ses biens. Les Ministres avant leur entrée en fonction et à la fin de celle-ci déposent à la Cour Constitutionnelle la déclaration sur l'honneur de leurs biens. La déclaration initiale et celle de la fin de mandat ou des fonctions sont publiées au Journal Officiel. Les dispositions du présent article s'appliquent au Président de l'Assemblée Nationale, aux premiers responsables des institutions constitutionnelles, aux Gouverneurs de la Banque Centrale et aux responsables des régies financières de l'Etat* ».

Nous sommes aujourd'hui heureux de voir que notre appel a été entendu. Monsieur Papa Koly Kourouma s'est en effet rendu à la cour constitutionnelle le lundi 15 avril afin de se conformer à son devoir.

Même si cet acte devrait être une formalité, et de ce fait ne devrait être suivi d'aucune forme de félicitation particulière, le contexte nous pousse à souligner l'exemplarité en la matière de Monsieur Kourouma. La Cellule Balai Citoyen a en effet publié il y a quelques semaines son rapport d'audit citoyen sur le respect de l'Article 36. Le respect de cette disposition constitutionnelle vise à prévenir les éventuelles tentatives d'enrichissement illicite en cours de mandature et représente de ce fait une mesure majeure pour la moralisation de la gestion publique et la lutte contre la corruption qui ruine notre Nation depuis des décennies. Malheureusement, les résultats démontrent que ce devoir imposé aux hauts-cadres de l'État n'est que trop peu respecté.

La Cellule Balai Citoyen continuera à veiller et interpeller les autorités compétentes pour que le respect systématique de la loi et de la Constitution prévale.

Conakry, le 16 avril 2019

Secrétariat Administratif

Salia Camara

